90BS
A1468

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ À PÉZENAS
Le 10.04.98 Bord. 210 Case 8
REÇU [illegible] dix-huit francs seize fr
Dont droit d'enregist. mille cent quarante fr.
Le Receveur Principal,

Payé CH. B.N.P
le 15.04.98
Frais 1216

ATRIA
Sté A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.495.250 Frs
Siège Social : 3 bis, avenue de la République
34370 MAUREILHAN
n° Siren : 352.836.795 - RCS BEZIERS

- o O o -
CESSION DE PARTS SOCIALES
- o O o -

Entre les soussignés :

- Monsieur François DEBERGE né le 1er Septembre 1951 à Pau (64) de nationalité française demeurant 17 Place de la Vierge Ceyras (34800), marié sous le régime de la séparation de biens, ci-après dénommé le cédant :

d'une part,

- Monsieur Michel GARRIGUES, Retraité, né le 17 Juin 1938 à Saint-Thibéry (34), de nationalité française, demeurant Avenue de la Cave Coopérative Saint-Thibéry (34), marié sous le régime de la séparation de biens, ci-après dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Associés dans la Société à responsabilité limitée ATRIA,

Il a été exposé ce qui suit :

Le cédant est propriétaire de 190 parts de valeur nominale de Deux Cent Cinquante Francs (250,00 F) chacune, de la Société à responsabilité limitée ATRIA.

Le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quatre vingt quinze parts qu'il possède dans ladite Société.

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire de Vingt Trois Mille Sept Cent Cinquante Francs (23 750,00 F).

Les frais de la présente cession seront supportés par le cessionnaire, notamment les frais d'enregistrement et de notification à la Société.

Fait à Béziers, le 18 Mars 1998

en cinq exemplaires

Monsieur François DEBERGE

lu et approuvé

Monsieur Michel GARRIGUES

lu et approuvé